



Inscription à un PROGRAMME de DPC

Références ANDPC :

référence de l'organisme (sigle) **ODPCPsy-AEFCP, n°1720**

Références des programmes DPC :

numéros **17201700006 à 17201700015** (cf. tableau ci-dessous)



LISTE DES PROGRAMMES DE DPC PROPOSÉS À TOULOUSE, SESSIONS JEUDI 5 OCTOBRE 2017 DE 9H À 12H30 :

- 17201700006 > Responsabilité professionnelle en Psychiatrie - animé par **Gérard SHADILI** et **Bertrand LAVOISY**
- 17201700007 > Psychotropes chez l'adolescent - animé par **Jean CHAMBRY** et **Guillaume CEZANNE-BERT**
- 17201700008 > Psychopharmacologie au quotidien : Prendre en compte les interactions médicamenteuses pour une prescription optimale animé par **Marie BESSON** et **Marion AZOULAY**
- 17201700009 > Conduite à tenir en cas de résistance à un traitement antipsychotique correctement mené - intérêt clinique du monitoring plasmatique et du génotypage des Cytochromes P450 - animé par **Marion PERIN-DUREAU** et **Jean OUREIB**
- 17201700010 > Repérage et diagnostic différentiel (versus TSA) des négligences chez le tout petit (moins de 3 ans) animé par **Anne-Sophie PERNEL** et **Nicole GARRET-GLOANEC**
- 17201700011 > Psychothérapie axée sur le transfert (TFP) pour Borderline et autres troubles sévères de la personnalité animé par **Franck YEOMANS** et **Hugo TRESPALACIOS**
- 17201700012 > Actualités thérapeutiques et juridiques : Isolements et contentions - animé par **Michel DAVID** et **Eric PECHILLON**
- 17201700013 > Psychotraumatisme en 2017 : "Victimes, y aller ou pas ?" - animé par **Christine EHLI** et **Pierre HUM**
- 17201700014 > Evaluation du parcours des patients psychotiques - animé par **Bernard ODIER**, **Isabelle BRETENOUX** et **Stéphane HENRIETTE**
- 17201700015 > Évaluation du traumatisme psychique des victimes : du certificat initial à l'expertise psychiatrique animé par **Paul JEAN-FRANCOIS** et **Bernard CORDIER**

Montant de l'inscription à un programme de DPC

(comprenant trois étapes dont une présentielle, le jeudi 5 octobre 2017) : **750€**

Pour vous inscrire :

1) Remplissez le bulletin ci-dessous (pour tout renseignement/information, n'hésitez pas à téléphoner au 04 72 42 35 98)

2) Vous exercez en établissement hospitalier > deux solutions :

- Votre établissement cotise à l'ANFH pour le DPC des médecins (quel que soit le % de cotisation) : vous nous adressez le bulletin d'inscription en prenant bien soin de noter les coordonnées de votre établissement, pour que nous leur adressions directement une proposition de convention et, en parallèle, vous demandez à votre établissement de vous inscrire sur le site de l'ANFH (en indiquant le n° et le sigle de l'organisme et le n° du programme). Vos frais de déplacement pourront également être pris en charge par l'ANFH, selon les règles en vigueur.

- Votre établissement ne cotise pas à l'ANFH : soit vous nous adressez le bulletin d'inscription en prenant bien soin de noter les coordonnées de votre établissement, pour que nous leur adressions directement une proposition de convention. Soit vous nous adressez le bulletin d'inscription avec un chèque du montant de l'inscription et demandez à votre établissement le remboursement de vos frais d'inscription et de déplacement, comme à l'accoutumée et selon les règles en vigueur pour la FMC.

3) Vous exercez en libéral > vous vous inscrivez sur le site de l'ANDPC (www.mondpc.fr) et vous remplissez le formulaire ci-dessous.

Vous n'avez pas à engager de frais d'inscription. Pour des renseignements plus précis sur les indemnités, consultez le site de l'ANDPC à la page <https://www.mondpc.fr/mondpc/forfaitsdpc/18>. A titre indicatif en 2017 l'indemnité de participation pour les médecins est de 45€ par heure.

L'inscription à un PROGRAMME de DPC donne accès gratuitement à l'ensemble des Journées de la S.I.P.

Inscription possible à la SOIRÉE DU CONGRÈS par chèque à l'ordre de la SIP (50 € par personne, limité à 2 couverts)

INFORMATIONS PERSONNELLES (écrire en lettres capitales - remplir un bulletin par personne - préciser Monsieur/Madame)

Nom - Prénom (Mr/Mme) : Profession :

N° RPPS (disponible sur le site www.conseil-national.medecin.fr/annuaire) : Tél. Travail :

Etablissement : Adresse de l'établissement :

Ville : Code postal : Tel : Fax :

E-mail (obligatoire) professionnel : personnel :

Titre du programme de DPC choisi : n°

(attention : un seul programme possible par inscription - nombre d'inscriptions limité par programme)

DOCUMENT à RETOURNER pour inscription au DPC, avec le règlement le cas échéant (chèque à l'ordre de "ODPCPsy-AEFCP") à :
Secrétariat SIP - ODPCPsy - CH Saint Cyr - Les Calades - Rue Jean-Baptiste Perret - CS 15045 - 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or Cedex

REGLEMENT / ANNULATION : Le règlement des frais d'inscription se fait par chèque bancaire ou par chèque postal à l'ordre de l'ODPCPsy-AEFCP, à transmettre impérativement avant le 21 septembre 2017. L'inscription est définitive dès l'encaissement du paiement. En cas d'annulation par écrit avant le 21 septembre 2017, les frais d'inscription seront retournés ou remboursés. Après cette date, aucun remboursement ne sera possible.

Les programmes de DPC proposés par l'ODPCPsy-AEFCP s'adressent aux psychiatres et pédopsychiatres, ils ne sont pas encore accessibles aux paramédicaux.

RENSEIGNEMENTS/INFORMATIONS : Secrétariat de la SIP - T. 04 72 42 35 98 - F. 04 72 42 13 99 - secretariatSIP2@gmail.com

17201700007

PSYCHOTROPES CHEZ L'ADOLESCENT

par **Jean CHAMBRY** et **Guillaume CEZANNE-BERT**

Résumé : la prescription des psychotropes chez l'adolescent soulève des caractéristiques propres : physiologie de la puberté, recommandations professionnelles spécifiques, et cadre médico-légal du consentement aux soins chez le patient mineur. Ces aspects seront traités en formation présentielle, suivie d'une évaluation de la pratique par l'analyse de dossiers antérieurs, et d'une amélioration de la pratique sur la base d'une grille transmise à l'issue de la session présentielle.

Objectif : connaître les repères physiologiques de la puberté et ses conséquences sur la prescription, disposer d'une synthèse des travaux scientifiques (psychopharmacologie, balance bénéfices/risques, recommandations professionnelles), et maîtriser les principes de la recherche du consentement et de la formalisation de cette démarche.



Jean CHAMBRY est pédopsychiatre, au centre hospitalier interdépartemental de la Fondation Vallée à Gentilly (Val-de-Marne), CHU Le Kremlin-Bicêtre. Il est un spécialiste éminent de la prise en charge des adolescents.



Guillaume CEZANNE-BERT est pédopsychiatre, praticien hospitalier, et chef de service d'un intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile du centre hospitalier Le Vinatier (Rhône). Il est administrateur de la SIP et président de l'ODPCPsy.

17201700006

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN PSYCHIATRIE

par **Gérard SHADILI** et **Bertrand LAVOISY**

Résumé : ce DPC propose un tour le plus exhaustif possible des obligations du psychiatre en matière de responsabilité professionnelle, et il aborde plusieurs situations où cette responsabilité peut être engagée, avec ses conséquences multiples (pénales, civiles et ordinales).



Gérard SHADILI est pédopsychiatre, médecin responsable de l'addictologie adolescente dans le service du Pr Maurice CORCOS à l'Institut Mutualiste Montsouris, et médecin coordonnateur de la Consultation Jeunes Consommateurs du centre "Emergence Tolbiac" (Paris 13^e). Il est membre de la Commission Juridique du SPH, et Conseiller National SPH chargé de la délégation *Exercice en ESPIC, psychiatrie légale et mineurs*.



Bertrand LAVOISY est psychiatre des hôpitaux, chef de pôle de psychiatrie adulte à l'EPSM Lille Métropole, et Conseiller National SPH chargé de la délégation Communication numérique.

17201700008

PSYCHOPHARMACOLOGIE AU QUOTIDIEN : PRENDRE EN COMPTE LES INTERACTIONS MÉDICAMENTEUSES POUR UNE PRESCRIPTION OPTIMALE

par **Marie BESSON** et **Marion AZOULAY**

Résumé : dans sa pratique clinique, le psychiatre est confronté au quotidien à la variabilité interindividuelle de la réponse aux psychotropes. Une part substantielle de cette variabilité est attribuable à la pharmacologie du médicament et aux interactions médicamenteuses.

Objectifs : repérer les interactions médicamenteuses cliniquement au moyen d'outils spécifiques ; analyser leurs conséquences et en déduire les attitudes à adopter ; se familiariser à une prescription personnalisée.



Marie BESSON est médecin adjointe du chef de service, agrégée et dirige l'unité de psychopharmacologie clinique du Service de Pharmacologie et toxicologie cliniques des Hôpitaux universitaires de Genève. Ses activités de recherche portent sur le rôle des voies GABAergiques dans la nociception, exploré par une approche translationnelle. Ses activités cliniques sont centrées sur le bon usage des psychotropes en psychiatrie, fondé sur la pharmacologie et la médecine basée sur les preuves.



Marion AZOULAY est psychiatre à l'UMD Henri Colin (Groupe Hospitalier Paul Guiraud Villejuif), service qui accueille de nombreux patients chimio-résistants. Elle est administratrice de la SIP et chargée au bureau national du SPH de la délégation Relations avec les psychiatres en formation et en début de carrière. Elle a joué un rôle actif au sein de l'AFFEP (Association Française Fédérative des Étudiants en Psychiatrie), dont elle fut trésorière puis vice-présidente.

17201700009

CONDUITE À TENIR EN CAS DE RÉSISTANCE À UN TRAITEMENT ANTIPSYCHOTIQUE CORRECTEMENT MENÉ - INTÉRÊT CLINIQUE DU MONITORAGE PLASMATIQUE ET DU GÉNOTYPAGE DES CYTOCHROMES P450

par **Marion PERIN-DUREAU** et **Jean OUREIB**

Résumé : après quelques rappels des règles de bonne prescription des psychotropes, les facteurs de variabilités interindividuelles dans la réponse aux traitements, l'intérêt de la psychopharmacologie et de la pharmacogénétique seront abordés, de manière théorique puis au travers de cas cliniques. L'apport du monitoring plasmatique des psychotropes ainsi que la recherche des polymorphismes de gènes impliqués dans le métabolisme des médicaments (cytochrome P450) seront détaillés.

Objectifs : connaître les indications, les intérêts, les limites et les modalités de réalisation du monitoring plasmatique des psychotropes et du génotypage des cytochromes P450 ; interpréter leurs résultats au regard de situations cliniques concrètes ; utiliser ces deux outils complémentaires en vue d'une prescription personnalisée.



Marion PERIN-DUREAU est psychiatre, praticien hospitalier, responsable d'une unité d'entrées de secteur au centre hospitalier de St Cyr au Mont d'or (Rhône). Sa thèse de médecine traite des facteurs de variabilités interindividuelles dans la réponse aux psychotropes, dont l'étude des polymorphismes des gènes impliqués dans le métabolisme des médicaments. Membre du Comité de la Prise en Charge Médicamenteuse, elle a mis en place la Revue Pluri-professionnelle des Ordonnances (RPO) de son établissement.



Jean OUREIB est psychiatre des hôpitaux, praticien hospitalier sur le secteur de Wattrelos-Leers dans l'agglomération lilloise. Il est médecin DIM à l'EPSM de l'agglomération lilloise. Conseiller National du SPH. Secrétaire de la Société de l'Information Psychiatrique. Membre de la Commission scientifique indépendante des médecins à l'OGDPC de 2012 à 2016.

17201700010

REPÉRAGE ET DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL (VERSUS TSA) DES NÉGLIGENCEZ CHEZ LE TOUT PETIT (MOINS DE 3 ANS)

par **Anne-Sophie PERNEL** et **Nicole GARRET-GLOANEC**

Résumé : Les négligences touchent de nombreux enfants et ont des répercussions graves sur leur développement. Le repérage et le diagnostic sont à faire au plus tôt, afin de protéger ces enfants et de les soutenir dans une reprise développementale avant que les troubles ne se fixent (avant 2 ans). Les tableaux empruntent parfois des symptômes aux TSA. Un enfant négligé peut également présenter un TSA. Le diagnostic différentiel est important à poser car la prise en charge et le devenir des enfants ne sont pas les mêmes.

Objectifs : Savoir repérer et diagnostiquer des troubles du développement. Savoir différencier des troubles du développement liés à des négligences et à des TSA chez le tout petit.



Nicole GARRET-GLOANEC est pédopsychiatre, et chef de service du secteur 2 de psychiatrie infanto-juvénile du CHU de Nantes. Elle exerce au Centre nantais de la parentalité. Ancienne Présidente de la Fédération Française de Psychiatrie et de la SIP, elle a écrit de nombreux articles et contribué à plusieurs ouvrages sur le soin psychique aux tout-petits. Elle est certifiée pour le modèle d'intervention précoce de Denver pour jeunes enfants avec autisme (ESDM).



Anne-Sophie PERNEL est pédopsychiatre à Angers au CESAME et au SESSAD précoce pour enfants avec TSA. Chargée de la délégation Communications et publications syndicales/ psychiatrie infanto-juvénile au Bureau National du SPH, corédactrice d'articles sur la petite enfance, notamment dans l'EMC et l'Information Psychiatrique, elle est engagée dans une certification au modèle de Denver.

17201700012

ACTUALITÉS THÉRAPEUTIQUES ET JURIDIQUES : ISOLEMENTS ET CONTENTIONS

par **Michel DAVID** et **Eric PECHILLON**

Résumé : exposé des publications sur le sujet et des recommandations des différentes autorités. Indications et contre-indications. Protocoles de mise en chambre d'isolement et en contention. Les conséquences des récentes obligations légales imposées par la loi de modernisation de notre système de santé (LMSS) : registre et question autour de la nature des actes ; décision ou prescription.

Objectifs : actualisation des connaissances, utilisation pertinente de l'isolement et de la contention, aide pour s'ajuster aux recommandations légales.



Eric PECHILLON est Professeur des Universités en droit public (Université Bretagne SUD), habilité à diriger des recherches. Ses travaux de recherche portent sur les relations de l'individu à la puissance publique et en particulier sur le droit des personnes sous contrainte. Commentateur régulier de la jurisprudence, il étudie les mutations des sources du droit (Constitution, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, lois et règlements) afin de permettre aux différents professionnels de disposer d'outils adaptés à leurs activités et de diminuer les risques contentieux. Il est également membre de divers groupes de réflexion éthique au sein des établissements de santé.



Michel DAVID est psychiatre-pédopsychiatre, président de la CME de la Fondation Bon Sauveur (Manche), ancien chef de service en SMIPR (Baie-Mahault, Guadeloupe), et ancien expert judiciaire et médecin coordonnateur. Président de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire (ASPMP), il est également administrateur de la SIP, et vice-président du SPH. Chargé de la délégation Psychiatrie en milieu pénitentiaire au Bureau National du SPH, il anime la Commission juridique du SPH et coordonne les travaux sur l'isolement et la contention. Rédacteur en chef adjoint de l'Information Psychiatrique, auteur de nombreux articles, il a publié plusieurs ouvrages dont le Guide de l'aide psychologique de l'enfant. De la naissance à l'adolescence (Ed. Odile Jacob), L'expertise psychiatrique pénale et Soigner les méchants. Éthique du soin psychiatrique en milieu pénitentiaire aux Éditions (Ed. L'Harmattan).

17201700011

PSYCHOTHÉRAPIE AXÉE SUR LE TRANSFERT (TFP) POUR BORDERLINE ET AUTRES TROUBLES SÉVÈRES DE LA PERSONNALITÉ

animé en français par **Frank YEOMANS** et **Hugo TRESPALACIOS**

Résumé : Le traitement des patients borderline est l'un des domaines les plus difficiles en santé mentale. Beaucoup de cliniciens sont intimidés par la perspective, sont pessimistes quant au résultat et considèrent la stabilisation des symptômes, sans changement profond de la personnalité comme le meilleur résultat possible. Cependant, un nombre croissant d'expérience clinique et de recherche montre que la psychothérapie focalisée sur le transfert (PFT) peut aider ces patients à obtenir un changement de caractère.

Cet atelier enseignera la théorie de la PFT et présentera les techniques qui, en pratique, aident le thérapeute à fournir un traitement efficace de ce trouble avec moins de chaos et de stress que ce qui est généralement associé au traitement des patients limites. Le cours comprendra un aperçu de la théorie de la relation d'objet, qui permet de comprendre la structure psychologique du patient limite et va résumer les stratégies, les tactiques et les techniques de la thérapie.

Le modèle de PFT pose un sentiment fragmenté et non intégré de soi comme la principale difficulté qui sous-tend les différents troubles sévères de la personnalité. La PFT met l'accent sur l'exploration des différentes expériences du patient en relation avec le thérapeute. Le cadre thérapeutique active des états affectifs forts qui peuvent déborder les capacités cognitives du patient. L'effort du thérapeute pour aider le patient à réfléchir et à comprendre ces expériences est le principal moyen d'aider le patient à prendre conscience et finalement à intégrer les aspects séparés de soi.

Objectifs : À la fin de cette session, le participant sera en mesure de comprendre :

- le concept de structure psychologique et sa relation avec les symptômes spécifiques de la personnalité limite,
- la gamme de pathologies limites et ses différentes présentations,
- le rôle de l'intégration de l'identité dans le trouble de la personnalité limite et dans sa résolution.
- les stratégies, les tactiques et les techniques de psychothérapie psychodynamique efficace pour les troubles de la personnalité limite et narcissique,
- comment percevoir et identifier les relations d'objet telles qu'elles sont adoptées dans la thérapie,
- l'utilisation du contre-transfert avec les patients limites et narcissiques.



Frank Yeomans, MD, PhD, est Clinical Associate Professor of Psychiatry, Fellow and Director of Training au Personality Disorders Institute du Weill Medical College de la Cornell University, et Adjunct Clinical Associate Professor of Psychiatry au Columbia University College of Physicians and Surgeons Center for Psychoanalytic Training and Research.



Hugo Trespalcios est psychiatre des hôpitaux, praticien hospitalier sur un secteur du Pas-de-Calais. Il est administrateur de la SIP et secrétaire de l'ODPCPsy-AEFCP

17201700013

PSYCHOTRAUMATISME EN 2017 : "VICTIMES, Y ALLER OU PAS ?"

par **Christine EHLI** et **Pierre HUM**

Résumé : s'intéresser aux patients «en situation exceptionnelle» suppose d'une part une connaissance affinée de la clinique du psychotraumatisme, de sa temporalité, de ses enjeux et d'autre part une connaissance des parcours et des organisations, «ici, maintenant puis plus tard» pour savoir comment faire et à quelle porte frapper. Ce DPC est ainsi destiné à tout professionnel du soin psychiatrique confronté dans l'urgence et au-delà à la prise en charge des patients soumis au risque psychotraumatique.



Christine EHLI est psychologue clinicienne, coordonnatrice de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique des Yvelines (SAMU-CUMP 78) et intervenante au sein de la consultation sur le psychotraumatisme de Meulan-les-Mureaux (CHIMM, Yvelines).



Pierre HUM est psychiatre, docteur en philosophie, praticien hospitalier au Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Admission de Lille, administrateur de la SIP et coordinateur de l'espace de réflexion éthique psychiatrie et santé mentale à la Fédération Régionale de Recherche en Santé Mentale des Hauts de France

17201700014

EVALUATION DU PARCOURS DES PATIENTS PSYCHOTIQUES

par **Bernard ODIER**, **Isabelle BRETENOUX** et **Stéphane HENRIETTE**

Résumé : les cliniciens engagés au long cours dans les prises en charge pluriprofessionnelles de patients psychotiques sont conduits périodiquement à «faire le point» sur la situation de tel ou tel patient dont l'évolution est préoccupante, ou pour lequel un changement d'orientation thérapeutique est envisagé. Intérêt d'utiliser une méthode de description pour procéder à un bilan clinique et permettre au fil du temps de dégager les mouvements évolutifs des patients.

Objectifs : permettre une formulation de cas de psychose chronique ; découverte et apprentissage de la COP13 (méthode de description et d'évaluation clinique et psychopathologique des états psychotiques) ; apport en session présentielle d'une situation clinique par chaque participant ; analyse d'une situation clinique par chaque participant après la session.

La lecture du livre **Evaluer la psychose avec la COP 13** de V. SOUFFIR, S. GAUTHIER et B. ODIER (Dunod Ed., Paris -2011, env. 27€) est recommandée, et son achat est possible sur place auprès de la librairie du Congrès.



Bernard ODIER est psychiatre à l'Association Santé Mentale du 13^e arrondissement de Paris (ASM 13). Féru d'épistémologie et de psychanalyse, dans sa pratique comme dans ses interventions et ses publications, il sait conjuguer les points de vue : médical, scientifique et analytique. Il est président de la Fédération Française de Psychiatrie, vice-président de la Conférence nationale des Présidents de C.M.E. des E.S.P.I.C. de psychiatrie, invité permanent du Conseil d'Administration de la SIP, et chargé de la délégation *Relations avec les organisations de défense de la psychiatrie* au Bureau National du SPH.



Isabelle BRETENOUX est psychiatre, elle exerce auprès de jeunes adultes au Centre de réadaptation de l'association Rénovation (Bordeaux), et elle est chef de service du CATTP de la Société d'Hygiène Mentale d'Aquitaine.



Stéphane HENRIETTE est Psychiatre au Centre Hospitalier Le Vinatier (Bron), chef de service d'un secteur de psychiatrie générale, membre du CA de la SIP, conseiller régional du SPH

17201700015

ÉVALUATION DU TRAUMATISME PSYCHIQUE DES VICTIMES : DU CERTIFICAT INITIAL À L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE

par **Paul JEAN-FRANÇOIS** et **Bernard CORDIER**

Résumé : Les victimes de traumatisme psychique sont souvent confrontées à des difficultés pour faire valoir l'imputabilité de leurs troubles et défendre leurs droits dans le cadre des procédures judiciaires qu'elles engagent. Le programme de DPC permettra aux participants de se familiariser avec les procédures nécessaires à l'évaluation du traumatisme psychique des victimes, du certificat initial souvent établi dans des conditions de pratique quotidienne jusqu'à l'expertise psychiatrique plus spécifique ordonnée par une juridiction et sans omettre les autres certificats et attestations que le médecin traitant est susceptible d'établir tout au long du suivi.



Paul JEAN-FRANÇOIS est psychiatre des hôpitaux, expert près de la cour d'appel de Paris. Praticien hospitalier au groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif. Il est conseiller national du SPH en charge de l'expertise psychiatrique. Il préside l'association nationale des psychiatres experts judiciaires (ANPEJ)



Bernard CORDIER est psychiatre des hôpitaux, expert près la cour d'appel de Versailles, praticien hospitalier, chef de service à l'hôpital Foch à Suresnes. Il a également participé à différents groupes de travail sur les auteurs de violences sexuelles et les victimes ainsi qu'à des activités d'enseignement universitaire dans le domaine de la victimologie et de la criminologie. Il est auteur de nombreux articles sur ces sujets et de chapitres dans des manuels de psychiatrie. Il est président de la compagnie nationale des psychiatres experts près les cours d'appel (CNEPCA) depuis 2016.



LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
PSYCHIATRIQUE